

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 24 avril 2018**

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de membres présents : 11 et 12 à partir de 18h20  
Nombre de votants : 13 et 14 à partir de 18h20  
Affiché le :

Le Conseil communautaire s'est réuni au siège de la CC PAPS, ZA La Prade 47270 PUYMIROL le **24 avril 2018 à 18 heures** selon convocation en date du 18 avril 2018 sous la Présidence du Président, Jean-Louis COUREAU, Brigitte FERRER étant désignée secrétaire de séance.

**Présents** : F.GRAS, J.WOHMANN, MF.SALLES, JL.TONICELLO, JL.COUREAU, P.MUNCH, E.STUTTERHEIM, B.FERRER, T.VALETTE, M.DEFLISQUE, A.ARMILHAC.

**A.REIMHERR à partir de 18 heures 20**

**Pouvoirs : O.DAMASIN à JL.COUREAU – M.TOVO à A.ARMILHAC**

**Excusés : M.DALCIN – G.TOVO**

### Ordre du jour :

1. Approbation du PV du Conseil communautaire du 13 avril 2018,
2. Délibération portant sur la mise en dévolution des travaux pour la mise aux normes PMR des bâtiments communautaires et gérés par la Communauté,
3. Délibération portant sur le choix de l'architecte pour la réalisation de gros travaux sur les bâtiments gérés par la Communauté,
4. Délibération portant sur la mise en dévolution des travaux pour des gros travaux sur les bâtiments communautaires et gérés par la Communauté,
5. Délibération portant sur l'attribution d'une subvention à la crèche « La Passerelle » de Beauville,
6. Délibération portant sur le lancement d'une consultation pour un emprunt en vue de l'achat d'un véhicule plateau,
7. Délibération portant sur la désignation d'un délégué référent pour le règlement général sur la protection des données personnelles.
8. Questions Diverses.

*Le Président ouvre la séance et remercie les membres de leur présence.*

*Brigitte FERRER est désignée secrétaire de séance.*

*Le Président met le procès-verbal du Conseil communautaire du 13 avril 2018 à approbation.*

*Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

**Délibération D-036-2018 du 24 avril 2018 portant sur la mise en dévolution des travaux pour la mise aux normes PMR des bâtiments communautaires et gérés par la Communauté.**

Vu l'article L5211-2 du CGCT,

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la décision relative à la réalisation de la Mise aux normes PMR des bâtiments recevant du public.

Il propose de délibérer sur les modalités de mise en dévolution de ces travaux.

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré,**

L'étendue des besoins à satisfaire nécessite la Mise aux normes PMR des bâtiments recevant du public.

1. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à :  
Montant HT : 209 000.00 €  
Montant TTC : 250 800.00 €
2. La dévolution de ces travaux sera réalisée suivant la procédure adaptée en application de l'article 42-2° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 27 et 34 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016
3. Les dépenses afférentes à cette consultation seront imputées sur les crédits disponibles inscrits au budget général de 2018, sous-chapitre 21, article 21318
4. Monsieur le Président est autorisé à lancer cette dévolution et à signer toutes les pièces relatives à la conclusion des marchés et avenants à intervenir pour cette opération.

**Votants : 13      Pour : 13      Contre : 0      Abstention : 0      Nul : 0**

\*\*\*\*\*

**Délibération n° D-037-2018 en date du 24 avril 2018 portant sur les gros travaux des bâtiments communautaires et gérés par la Communauté : choix de l'architecte**

Le président rappelle à l'assemblée la décision d'entreprendre des gros travaux sur des bâtiments communautaires et des bâtiments gérés par la Communauté. Il indique qu'à ce titre et conformément à la loi, 3 cabinets d'architecte ont été consultés et que deux ont répondu.

**Le Conseil communautaire, le Président entendu et après avoir pris connaissance des devis présentés,**

**DECIDE** de retenir le cabinet Jean-Marc HEN, Architecte DPLG, pour réaliser ces travaux de mise en accessibilité des bâtiments communautaire et des bâtiments gérés par la Communauté, pour une prestation de 7650 € HT maximum (honoraires de 8,5% des travaux HT retenus).

**Votants : 13      Pour : 13      Contre : 0      Abstention : 5      Nul : 0**

\*\*\*\*\*

**Délibération n° D- 038-2018 en date du 24 avril 2018 portant sur des gros travaux sur des bâtiments communautaires et gérés par la Communauté.**

Vu l'article L5211-2 du CGCT,

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la décision relative à la réalisation de gros travaux sur des bâtiments communautaires et gérés par la Communauté.

Il propose de délibérer sur les modalités de mise en dévolution de ces travaux.

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré,**

L'étendue des besoins à satisfaire nécessite des gros travaux sur des bâtiments communautaires et gérés par la Communauté.

1. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à :

Montant HT : 90.000.00 €

Montant TTC : 108 000.00 €

2. La dévolution de ces travaux sera réalisée suivant la procédure adaptée en application de l'article 42-2° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 27 et 34 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016,
3. Les dépenses afférentes à cette consultation seront imputées sur les crédits disponibles inscrits au budget général de 2018, sous-chapitre 21, article 21318,
4. Monsieur le Président est autorisé à lancer cette dévolution et à signer toutes les pièces relatives à la conclusion des marchés et avenants à intervenir pour cette opération.

**Votants : 13      Pour : 13      Contre : 0      Abstention : 0      Nul : 0**

\*\*\*\*\*

**Délibération n° D- 039-2018 en date du 24 avril 2018 portant sur l'attribution d'une subvention à la crèche « La Passerelle » de Beauville**

Vu les statuts de la Communauté de communes du 17 octobre 2017 et notamment sa compétence facultative « enfance – jeunesse »,

Vu le contrat « enfance – jeunesse » signé entre la CAF, la MSA et la CC PAPS pour la période 2015 – 2018,

Vu la demande de subvention de la crèche « La Passerelle » de Beauville pour un montant de 61.000€,

Le Président expose que l'attribution de la subvention avait été ajournée à plusieurs reprises et en particulier par la Commission « finances » du 11 avril 2018 dans l'attente de la réception de toutes les pièces nécessaires et réglementaires à l'étude du dossier de demande,

Le Président expose que la crèche « La Passerelle » de Beauville a enfin adressé toutes les pièces demandées et que le dossier est maintenant conforme,

Le Président propose que cette somme soit prise sur l'article 022 « dépenses imprévues » comme cela avait été prévu en Conseil communautaire du 13 avril 2018 et affectée à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations, personnes privées »

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'attribuer une subvention à la crèche « La Passerelle » de Beauville d'un montant de 53.100€,
- **DIT** que cette somme sera portée à l'article 6574.

**Votants : 13      Pour : 13      Contre : 0      Abstention : 1      Nul : 0**

\*\*\*\*\*

Arrivée de Madame Annie REIMHERR à 18 heures 20.

**Délibération n° D-040-2018 en date du 24 avril 2018 portant sur le lancement d'une consultation pour un emprunt en vue de l'achat d'un camion plateau benne de 3,5 tonnes**

Monsieur Le Président explique au Conseil communautaire que le camion plateau benne de 3,5 tonnes de marque Mitsubishi est en panne. La réparation de ce véhicule est estimée à 7.681€ et sans aucune garantie sur la durée de vie de ce véhicule.

L'achat d'un nouveau camion plateau benne de 3,5 tonnes est estimé à 40.000€.

Le Président demande donc au Conseil communautaire de l'autoriser à lancer un marché pour l'achat et une consultation auprès d'organismes bancaires pour la réalisation d'un emprunt permettant l'achat de ce véhicule, de l'autoriser à négocier au mieux les offres de financement et à signer le contrat à intervenir et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** le Président à lancer un marché pour l'achat d'un camion et à signer toutes les pièces relatives à la conclusion du marché à intervenir.
- **AUTORISE** le Président à lancer la consultation auprès d'organismes bancaires pour la réalisation d'un emprunt de 40.000€,
- **AUTORISE** le Président à négocier au mieux les offres de financement,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat à intervenir et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

**Votants : 14      Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0      Nul : 0**

\*\*\*\*\*

**Délibération n° D-041-2018 en date du 24 avril 2018 portant sur la désignation d'un délégué à la protection des données**

Monsieur Le Président explique au Conseil communautaire que la Communauté de communes doit désigner un délégué à la protection des données conformément au règlement européen du 27 avril 2016 (règlement général sur la protection des données RGPD).

Ce règlement oblige chaque responsable de traitement de données à caractère personnel à constituer, regrouper et actualiser régulièrement un certain nombre de documents. Une fois la base d'information réunie, ses éléments doivent pouvoir être fournies sur simple demande de l'autorité de contrôle (la CNIL).

Toutes les collectivités publiques sont soumises à cet impératif qui prendra effet dès le 25 mai 2018.

Les missions du délégué à la protection des données seront d'informer et de conseiller les responsables des traitements en toute indépendance, de contrôler le respect du règlement européen, et d'être « l'officier de liaison » de la Collectivité avec la CNIL.

Le Président propose de désigner Stéphanie GERBAUD, adjointe administrative, déléguée à la protection des données.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **DESIGNE** Stéphanie GERBAUD comme déléguée à la protection des données,
- **AUTORISE** le Président à déclarer cette désignation à la CNIL à partir du 25 mai 2018.

**Votants : 14      Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0      Nul : 0**

\*\*\*\*\*

**Questions diverses :**

- 1- **Information sur la prise de fonction de Stéphanie GERBAUD, Responsable des Services Communautaires et le nouvel organigramme fonctionnel :** *Le Président annonce que Stéphanie GERBAUD a pris les fonctions de Responsable des Services communautaires suite à une concertation entre les membres du Bureau et au sein du personnel. Le nouvel organigramme est distribué aux délégués et sera affiché dès le lendemain.*
- 2- **Nouvelle répartition financière – travaux sur la voirie communautaire :** *Le Président indique que le tableau sur la répartition financière a été modifié suite à la décision de la Commission « Finances » du 11 avril 2018 de rajouter 10.000€ supplémentaires en investissement « voirie ». Il précise Christophe PEMEJA a d'ores et déjà remis ce tableau à certaines communes lors de la validation des travaux.*
- 3- **Invitation à tous les Conseils Municipaux pour la présentation du bilan 2017 de la CC PAPS le 17 mai 2017 à la salle des fêtes d'Engayrac (date limite 3 mai 2018) :** *Le Président annonce que l'invitation a été adressée à tous les Conseillers municipaux du territoire. Une copie de cette invitation est remise aux délégués communautaires. Il demande à chaque Maire et Délégué*

*de rappeler à chaque conseiller municipal et adjoint l'importance de leur présence et donc de leur inscription.*

- 4- **Réunion de la Direction de l'Etablissement Public Foncier (EPF) du 3 mai 2018 à Fumel ou du 4 mai 2018 au Temple-sur-Lot** : *Le Président demande quels sont les délégués qui seront présents, il précise que lui malheureusement sera indisponible, Marie-France SALLES ira à celle de Temple-sur-Lot. Michèle DEFLISQUE indique qu'elle n'est pas là cette période. Les autres délégués ne se prononcent pas. Le Président les invite à s'y rendre, d'autant que les Communes de Tayrac, Saint-Maurin, Puymirol ont des projets... avec l'EPF.*
  
- 5- **Nouveau rappel aux communes qui n'ont pas répondu à la liste des professionnels qui résident sur le territoire PAPS fréquentant la déchetterie de DONDAS** : *Le Président indique que les communes suivantes : La Sauvetat-de-Savères, Saint-Jean-de-Thurac, Saint-Romain-le-Noble, saint-Urcisse et Tayrac. Il demande à ces communes de faire le nécessaire.*
  
- 6- **Commission « Environnement – Déchets » du 26 avril 2018 à 18 heures: « redevance spéciale » / impact sur les Communes** : *Le Président rappelle qu'une commission « Environnement-Déchets » aura lieu le 26 avril 2018. Il invite tous les membres de la Commission ainsi que tous les Maires à venir à cette réunion dans la mesure où le cabinet d'études de Paris présentera la mise en place de la redevance spéciale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Une copie de la convocation avec l'ordre du jour est remise à tous les délégués.*
  
- 7- **La bibliothèque de La Sauvetat-de-Savères a adressé les éléments financiers 2017 à la CC PAPS le 23 avril 2018. Une délibération sera prise au prochain Conseil communautaire pour l'attribution d'une participation financière.**
  
- 8- **Statuts du SMERB** : *aucune évolution suite à la saisine. Le Président indique que la CC PAPS n'a aucune nouvelle du SMERB concernant l'erreur matérielle dans la rédaction de ses statuts. Francis GRAS explique qu'il a essayé de contacter le Président du SMERB sans résultat mais que Fabien GIANONNE, secrétaire du SMERB, travaille sur ce dossier.*
  
- 9- **Appel à projets 2018 pour tout EPCI – Conduire à l'échelle d'un territoire une action globale en direction des jeunes contre les consommations à risque d'alcool, de cannabis et de tabac** : *Le Président fait part de l'appel à projet 2018 reçu dans chaque Mairie et adressé par la Préfecture. Michèle*

*DEFLISQUE souligne que cela ne devrait pas concerner que les jeunes mais les âgés aussi.*

- 10-Sécurité publique : rappel sur la déclaration de manifestation et de rassemblement y compris dans les ERP :** *Le Président rappelle les obligations en matière de manifestation et de rassemblement y compris dans les ERP. Il convient que la fiche déclarative soit dûment remplie par le demandeur et retournée à la Préfecture ou Sous-Préfecture concernée ainsi qu'à la brigade gendarmerie de Puymirol en direct (mail de la brigade disponible auprès de Stéphanie GERBAUD – CC PAPS).*
- 11-Convention entre le Président de l'Association des Communautés de France et le PDG de La POSTE – adressage :** *Le Président fait part de la lettre adressée conjointement par l'ADCF et La POSTE relative à la convention pour l'adressage.*
- 12-Numérique – déploiement de la fibre :** *Le Président informe qu'il a rencontré Pierre CAMANI et qu'il lui a demandé, suite à l'intervention de Michèle DEFLISQUE lors du Conseil du 13 avril 2018, de renvoyer à toutes les communes un tableau à jour pour le déploiement du numérique sur le territoire. Le Président l'a invité à se rapprocher du Syndicat numérique de Dordogne pour connaître la méthode utilisée pour communiquer avec chaque EPCI (carte et rétro planning pour chaque territoire). Michèle DEFLISQUE réaffirme que le déploiement du numérique sur la commune de Saint-Maurin sera réalisé en 2019 et qu'il n'est pas mentionné le contraire dans le courrier qu'elle a reçu de Monsieur CAMANI.*
- 13- Invitation de tous les délégués par l'Office de Tourisme pour une balade EDUCTOUR le 15 mai 2018 – rendez-vous à La Sauvetat-de-Savères à 16 heures 15 :** *Francis GRAS annonce que l'Office de Tourisme invite tous les délégués communautaires à une balade nature qui aura lieu le 15 mai 2018. Cette balade commencera à La Sauvetat-de-Savères à 16h15 avec Josette PANISSARD, nouvelle conteuse de pays en Lot-et-Garonne suivi d'une visite de Lamas'Rand. Un apéritif dinatoire sera proposé en suivant (5€ par personne) avant de partir pour une balade crépusculaire à Saint-Urcisse. Francis GRAS demande aux délégués de s'inscrire sur le lien internet qui leur sera adressé par l'Office de Tourisme et par mail. Le Président regrette que l'Office de Tourisme n'ait pas communiqué directement avec les délégués et les Maires. Pour sa part, il est indisponible cette après-midi là.*
- 14-Point sur le ZRR :** *Le Président indique qu'il profite de l'arrivée, en fin de séance, d'Olivier DAMAISIN, Député mais également délégué communautaire, pour lui faire part d'une question adressée par une Commune concernant le*

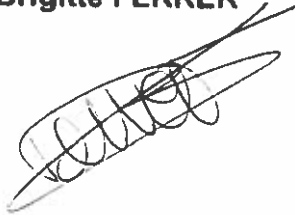


ZRR et le remercie de son intervention qui a permis au territoire de la CC PAPS de bénéficier d'une réintégration de la CC PAPS dans le dispositif du ZRR. En effet, les communes de la CC PAPS sont redevenues rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2017 communes ZRR mais aucun document officiel n'a été adressé aux dites communes. Annie REIMHERR a pris contact avec le Président, suite à l'arrivée d'un nouvel administré qui souhaite s'installer sur la Commune de Beauville, elle voulait savoir où trouver un document actant que sa commune est bien en ZRR. Le Président lui a répondu que cela avait dû paraître sur le Journal Officiel. Il demande au Député d'intervenir auprès de Madame le Préfet pour qu'un courrier soit adressé à toutes les communes de la CC PAPS. Olivier DAMAISIN lui répond qu'il prendra directement attache avec Bercy pour que le nécessaire soit fait dans ce sens. A titre indicatif, il indique que ce sont 503 communes au total au niveau national qui ont été concernées par cette réintégration ZRR. Le Président demande à Monsieur le Député une fiche technique récapitulant les avantages de ce zonage.

**15-Point sur la mise à disposition du terrain de football de Saint-Maurin à la CC PAPS :** Michèle DEFLISQUE demande au Président où en est sa demande de mise à disposition de la CC PAPS du terrain de football de la Commune de Saint-Maurin. Le Président lui répond que cela est en cours et qu'après le rétablissement de Richard DOUMERGUE, une réunion sera organisée sur place par ce dernier et si possible en sa présence et en celle de Christophe PE-MEJA.

La séance est levée à 19 heures 30.

**La Secrétaire de séance**  
**Brigitte FERRER**



**Le Président**  
**Jean-Louis COUREAU**



